

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 725

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 43 entend prolonger l'expérimentation des salles de shoot de trois ans supplémentaires, passant l'expérimentation de six à neuf ans.

Comment le Parlement pourrait-il voter cet article alors que le seul rapport rendu à ce jour, un rapport de l'INSERM de mai 2021, ne prend en compte que l'aspect médical mais pas l'aspect sécuritaire ?

Le ministre de l'Intérieur lui-même, M. Gérald Darmanin, n'a-t-il pas déclaré le 22 juin 2022 à propos d'une éventuelle ouverture d'une salle à Lille : "La drogue ne doit pas être accompagnée mais combattue (...) Depuis le vote de la loi de Santé, les services du ministère de l'Intérieur ont pu constater sur le terrain les conséquences extrêmement néfastes de la création de SCMR de Paris et Strasbourg sur l'ordre public" ?

Ajoutons qu'il est assez étonnant de constater que le Premier ministre s'est engagé auprès de la maire de Paris à implanter de nouvelles salles de shoot pour résoudre la crise des consommateurs de crack alors même que le Parlement ne s'est pas encore prononcé sur la prolongation de cette expérimentation.